



Bulletin Immigration

Evolution et tendances dans les domaines de l'immigration et de la nationalité

Situation au 31 mai 2010

Aperçu mensuel – Mai 2010

Etrangers (population résidante permanente)	1 695 101
Immigrants (population résidante permanente)	8 802
Bilan migratoire (population résidante permanente)	+ 5 155
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	5 869
Naturalisations accordées	3 833

Table des matières

1. Tendances et évolution en mai 2010	2
2. Population résidante étrangère	4
3. Immigration, émigration et bilan migratoire	4
3.1 Immigration en mai 2010.....	4
3.2 Emigration et bilan migratoire.....	5
3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE.....	5
4. Autorisations octroyées / Annonces	6
4.1 Actifs UE-17/AELE	6
4.2 Contingents UE-8	7
4.3 Contingents UE-2	7
4.4 Frontaliers.....	7
4.5 Procédure d'annonce	8
4.6 Autorisations selon la LEtr / l'OASA.....	8
4.6.1 Utilisation des contingents.....	8
4.6.2 Utilisation des contingents - Graphiques.....	9
4.6.3 Relation Prestataires de services > 90 jours / Autorisations OASA pour ressortissants d'Etats tiers.....	9
5. Naturalisations	10
Acquisition de la nationalité suisse.....	10

1. Tendances et évolution en mai 2010

Les données mensuelles peuvent, pour des motifs saisonniers notamment, varier sensiblement. C'est pourquoi, afin de pouvoir comparer les chiffres et ainsi suivre l'évolution de la situation en matière d'immigration, on se basera sur le mois de mai 2009.

Population résidente permanente de nationalité étrangère¹ : La proportion d'étrangers au sein de la population résidente permanente s'accroît. L'augmentation concerne essentiellement le domaine de l'ALCP². Le nombre de ressortissants d'Etats tiers³ reste, quant à lui, pratiquement constant. Bien que modérée en chiffres absolus, la hausse du nombre de personnes en provenance des nouveaux Etats membres de l'UE (UE-8⁴ et UE-2⁵) a été plus importante en termes relatifs. → Voir p. 4.

Immigration globale : En mai 2010, l'immigration⁶ dans la population résidente permanente n'a pas évolué par rapport à mai 2009 (diminution de 0,1 %). → Voir p. 4

Bilan migratoire⁷ : Le bilan migratoire reste positif en mai 2010, bien que dans une moindre mesure qu'en mai 2009 (-2,5 %). La diminution ne concerne que les ressortissants des Etats membres de l'UE/AELE (- 5,2 %), alors que le solde migratoire des ressortissants d'Etats tiers a augmenté (+3,8 %). Ces derniers représentaient, en mai 2010, 32 % du solde. → Voir p. 5

Autorisations accordées aux actifs provenant de l'UE-17/AELE : En mai 2010, les autorités suisses ont délivré 3915 autorisations de séjour B et 4311 autorisations de courte durée L, soit un recul, respectivement, de 1,6 % et de 12,4 %. S'agissant des autorisations B délivrées aux actifs, une catégorie particulièrement concernée par la clause de sauvegarde, on enregistre en moyenne au cours de la dernière période ALCP (de juin à mai) une baisse d'environ 20 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. En conséquence, le seuil à partir duquel la clause de sauvegarde peut être invoquée n'a pas été atteint.

De juin 2009 à mai 2010, le nombre d'entrées effectives sur le marché du travail⁸ a augmenté de près de 0,3 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. → Voir p. 6

Contingents UE-8 et UE-2 : L'immigration en provenance de l'UE-8 et de l'UE-2 est quantitativement peu importante. Aussi les contingents destinés aux ressortissants de l'UE-8 sont-ils rarement épuisés.

¹ **Population résidente permanente** : Elle inclut les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L \geq 12 mois et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin d'année (bilan annuel) tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative.

² **ALCP** = Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne

³ **R ressortissant d'un Etat tiers** : Personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE

⁴ **UE-8** = Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie et République tchèque

⁵ **UE-2** = Bulgarie et Roumanie

⁶ **Immigration** : Ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée. Les naissances ne sont pas comptées.

⁷ **Bilan migratoire** : Différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les autres augmentations et diminutions (corrections des mouvements de la population résidente permanente étrangère inhérentes au système de registres).

⁸ **Entrées effectives sur le marché du travail** = Personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Les changements de statuts (transformation d'un permis L en un permis B) ne sont pas compris dans cette statistique relevant les entrées effectives sur le marché du travail ; par contre ils sont comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère.

Bulletin Immigration

Situation au 31 mai 2010

Inversement, la demande d'autorisations B en faveur de ressortissants de l'UE-2 dépasse l'offre d'unités disponibles. Le contingent en question étant épuisé, aucune autorisations B n'a été délivrée en mai 2010 à des travailleurs en provenance de ces états → Voir p. 7

Autorisations frontalières⁹ : La collecte différenciée des données n'ayant débuté qu'en janvier 2010, aucune comparaison avec l'année précédente n'est encore possible. En mai 2010, les autorités ont délivré moins d'autorisations frontalières que durant le mois précédent. → Voir p. 7

Procédure d'annonce : Les travailleurs et les prestataires de services indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois au plus (prestataires de services : pendant 90 jours ouvrables) par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

En mai 2010, 15 324 prestataires de services ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prises d'emploi). Par rapport à mai 2009, leur effectif a crû d'environ 11,1 % (1531 annonces) et le nombre de jours de travail fournis a lui aussi augmenté. Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont augmenté de 5,9 % par rapport à mai 2009. Si le nombre de personnes astreintes à l'obligation de s'annoncer a augmenté dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et des services, il a par contre baissé dans l'agriculture. → Voir p. 8

Prestataires de services travaillant plus de 90 jours en Suisse : Les prestataires de services provenant d'un Etat UE/AELE qui travaillent plus de 90 jours par année en Suisse doivent être munis d'une autorisation. Ils sollicitent avant tout le contingent des autorisations L d'une durée inférieure à une année. En mai 2010, 23 % des autorisations L ont été accordées à des prestataires de services provenant des Etats de l'UE/AELE. En comparaison, seules 8 % environ des autorisations de séjour B ont été octroyées à cette même catégorie de personnes. → Voir p. 8/9

Utilisation des contingents réservés aux ressortissants d'Etats tiers (OASA¹⁰) : Le 28 avril 2010, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter les contingents destinés aux étrangers hors ALCP à 8000 autorisations de courte durée et 3000 autorisations de séjour. En début d'année 2010, le contingent des autorisations de courte durée a été fixé à seulement 3500 et celui des autorisations de séjour à 2000. Les graphiques ont été adaptés aux nouveaux chiffres. A noter que 31 % du contingent des autorisations de courte durée et 40 % de celui des autorisations de séjour étaient déjà épuisés à la fin du mois de mai 2010. → Voir pp. 8/9

Naturalisations : Les naturalisations connaissent des fluctuations mensuelles. Les chiffres de mai 2010 sont inférieurs à ceux du même mois de l'année précédente. En tête, on trouve les ressortissants de la Serbie, suivis par les Italiens, les Allemands et les Portugais. → Voir p. 10

⁹ **Frontalier** : Personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse)

¹⁰ **OASA** = Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

2. Population résidante étrangère

Population résidante étrangère au 31 mai 2010

	Population résidante permanente étrangère		
	Mai 2009	Mai 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	1 656 905	1 695 101	+ 2.3
UE-27+AELE	1 044 350	1 079 407	+ 3.4
UE-17	1 005 303	1 036 193	+ 3.1
UE-8	28 888	32 023	+ 10.9
UE-2	6 704	7 629	+13.8
Ressortissants d'Etats tiers	612 555	615 694	+ 0.5

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3. Immigration, émigration et bilan migratoire

3.1 Immigration en mai 2010

	Population résidante permanente étrangère		
	Mai 2009	Mai 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Total	8 814	8 802	- 0.1
UE-27+AELE	6 133	6 148	+ 0.2
UE-17	5 721	5 736	+ 0.3
UE-8	324	338	+ 4.3
UE-2	72	54	- 25.0
Ressortissants d'Etats tiers	2 681	2 654	- 1.0

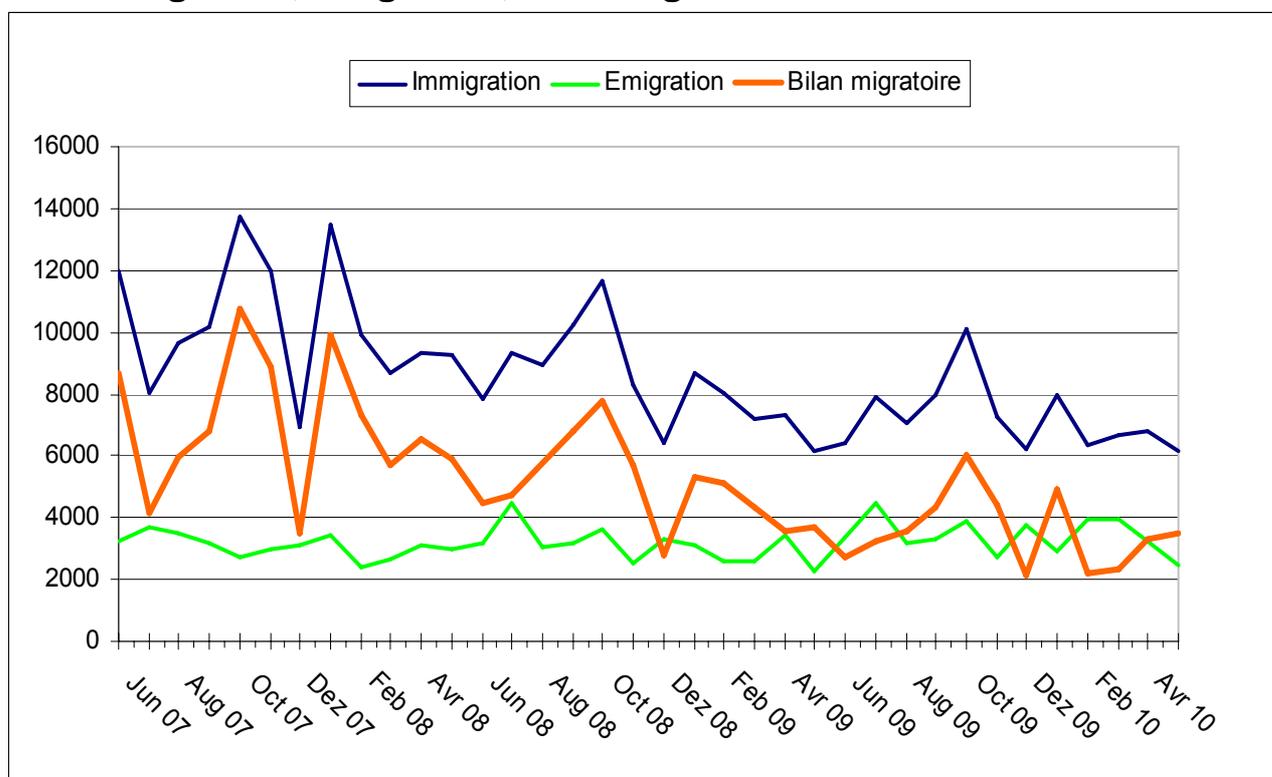
Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.2 Emigration et bilan migratoire

	Mai 2009	Mai 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Emigration¹¹			
Etrangers (total)	3 269	3 407	+ 4.2
Ressortissants UE-27/AELE	2 268	2 480	+ 9.3
Ressortissants d'Etats tiers	1 001	927	- 7.4
Bilan migratoire			
Etrangers (total)	5 289	5 155	- 2.5
Ressortissants UE-27/AELE	3 722	3 528	- 5.2
Ressortissants d'Etats tiers	1 567	1 627	+ 3.8

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

3.3 Immigration, émigration, bilan migratoire UE-27/AELE¹²



Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers, réalisation graphique P&G

¹¹ **Emigration** : Ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

¹² Rapportés à chaque fois à la population résidente permanente

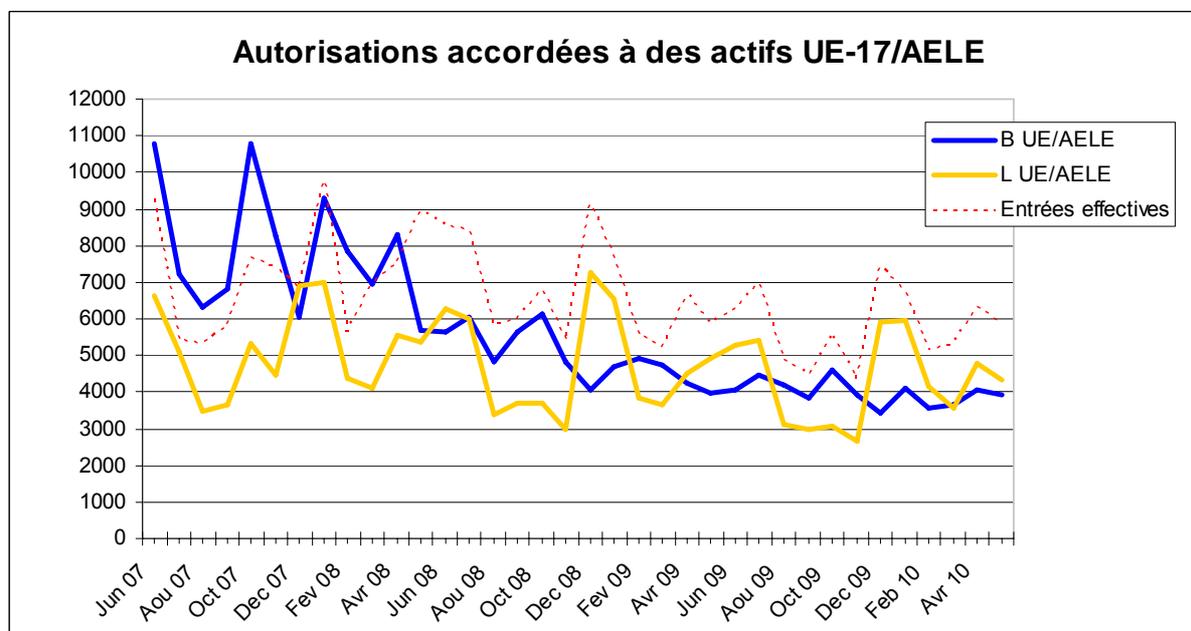
4. Autorisations octroyées / Annonces

4.1 Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Entrées effectives		
	Année précédente	2009/10	Différence en %	Année précédente	2009/10	Différence en %	Année précédente	2009/10	Différence en %
Juin	5 647	4 065	- 28.0	6 271	5 264	- 16.0	8 526	6 290	- 26.2
Juillet	6 050	4 448	- 26.4	6 015	5 428	- 9.7	8 458	7 004	- 17.2
Août	4 811	4 215	- 12.3	3 396	3 096	- 8.8	5 829	4 871	- 16.4
Septembre	5 635	3 832	- 32.0	3 684	2 965	- 19.5	6 009	4 481	- 25.4
Octobre	6 122	4 584	- 25.1	3 705	3 088	- 16.7	6 793	5 484	- 19.3
Novembre	4 848	3 929	- 19.0	2 960	2 646	- 10.6	5 424	4 377	- 19.3
Décembre	4 045	3 450	- 14.7	7 277	5 928	- 18.5	9 175	7 450	- 18.8
Janvier	4 707	4 089	- 13.1	6 550	5 938	- 9.3	7 666	6 727	-12.2
Février	4 932	3 554	- 27.9	3 849	4 128	+ 7.2	5 568	5 164	- 7.3
Mars	4 749	3 632	- 23.5	3 669	3 550	- 3.2	5 246	5 314	+ 1.3
Avril	4 219	4 053	- 3.9	4 523	4 799	+ 6.1	6 665	6 313	- 5.3
Mai	3 977	3 915	-1,6	4 919	4 311	-12,4	5 854	5 869	+ 0.3
Total	59 742	47 766	- 20,0	56 818	51 141	- 10,0	81 213	69 344	- 14.6

Source : ODM, P&G



Source : Représentation graphique ODM/P&G, données statistiques P&G et Service Statistique sur les étrangers

4.2 Contingents UE-8

Contingents - Période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010

Autorisations de séjour B	Contingent total	2 800	4 ^e trimestre ALCP : 700
Autorisations de courte durée L	Contingent total	26 000	4 ^e trimestre ALCP : 6 500

1^{er} mars 2010 – 31 mai 2010 (4^e trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde ¹	Autorisations octroyées		Solde ²
	Mois	Cumulées ³		Mois	Cumulées ³	
Mars	145	1 565	1 235	1 710	12 767	13 233
Avril	144	1 709	1 091	1 668	14 435	11 565
Mai	122	1 831	969	1 388	15 823	10 177

¹ sur 2100 autorisations octroyées jusque-là ² sur 19 500 autorisations octroyées jusque-là ³ à compter du 1^{er} juin 2009

4.3 Contingents UE-2

Contingents - Période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010

Autorisations de séjour B	Contingent total	362	4 ^e trimestre ALCP : 92
Autorisations de courte durée L	Contingent total	3 620	4 ^e trimestre ALCP : 905

1^{er} mars 2010 – 31 mai 2010 (4^e trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B			Titulaires d'une autorisation L		
	Autorisations octroyées		Solde ¹	Autorisations octroyées		Solde ²
	Mois	Cumulées ³		Mois	Cumulées ³	
Mars	69	339	23	363	2 489	1 131
Avril	23	362	0	353	2 842	778
Mai	0	362	0	313	3 155	465

¹ sur 270 autorisations octroyées jusque-là ² sur 2715 autorisations octroyées jusque-là ³ à compter du 1^{er} juin 2009

Source SYMIC (tableau P&G)

4.4 Frontaliers

	Nouvelles autorisations*		Autorisations en cours ^{13**}	
	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10***
Décembre	--	--	212 330	214 570
Janvier	--	3 855	213 178	217 473
Février	--	3 485	213 178	217 473
Mars	--	4 795	213 178	217 473
Avril	--	4 960	215 489	--
Mai	--	4 266	215 489	--

Source : Autorisations nouvellement octroyées : ODM, Service Statistique sur les étrangers
Autorisations en cours : OFS, Statistique des frontaliers

* Données recueillies pour la première fois en janvier 2010
*** Données en partie non encore disponibles

** Valeurs à la fin du trimestre

¹³ **Autorisations en cours** : autorisations frontalières en cours de validité dont les titulaires travaillent effectivement en Suisse comme frontaliers. Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus.

4.5 Procédure d'annonce¹⁴

Jours de travail	Mai 2009	Mai 2010	Différence	
			en valeur absolue	en %
Total général	403 767	416 378	12 611	3.1
Travailleurs	257 505	265 894	8 389	3.3
Indépendants	42 453	37 746	- 4 707	- 11.1
Travailleurs détachés	103 809	112 738	8 929	8.6
Personnes tenues de s'annoncer				
Total général	27 146	29 468	2 322	8.6
Travailleurs	13 353	14 144	791	5.9
Indépendants	3 498	3 179	- 319	- 9.1
Travailleurs détachés	10 295	12 145	1 850	18.0
Annonces par secteurs économiques				
Total général	27 146	29 468	2 322	8.6
Agriculture	2 040	1 578	- 462	- 22.6
Industrie et métiers	11 463	12 761	1 298	11.3
Services	13 643	15 129	1 486	10.9

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers

4.6 Autorisations selon la LETr¹⁵ / l'OASA¹⁶

4.6.1 Utilisation des contingents (personnes actives)

	Titulaires autorisation L OASA		Titulaires autorisation B OASA	
	Utilisation au cours de la période OASA 2010, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent	Utilisation au cours de la période OASA 2010, cumulées	Répartition mensuelle linéaire du contingent
31 déc. 09	0	0	0	0
30 jan. 10	944	667	258	250
28 fév. 10	1 392	1 333	483	500
31 mars 10	1 840	2 000	750	750
30 avr. 10	2 177	2 667	1 002	1 000
31 mai 10	2 458	3 333	1 206	1 250
30 juin 10		4 000		1 500
31 juil. 10		4 667		1 750
31 août 10		5 333		2 000
30 sep. 10		6 000		2 250
31 oct. 10		6 667		2 500
30 nov. 10		7 333		2 750
31 déc. 10		8 000		3 000

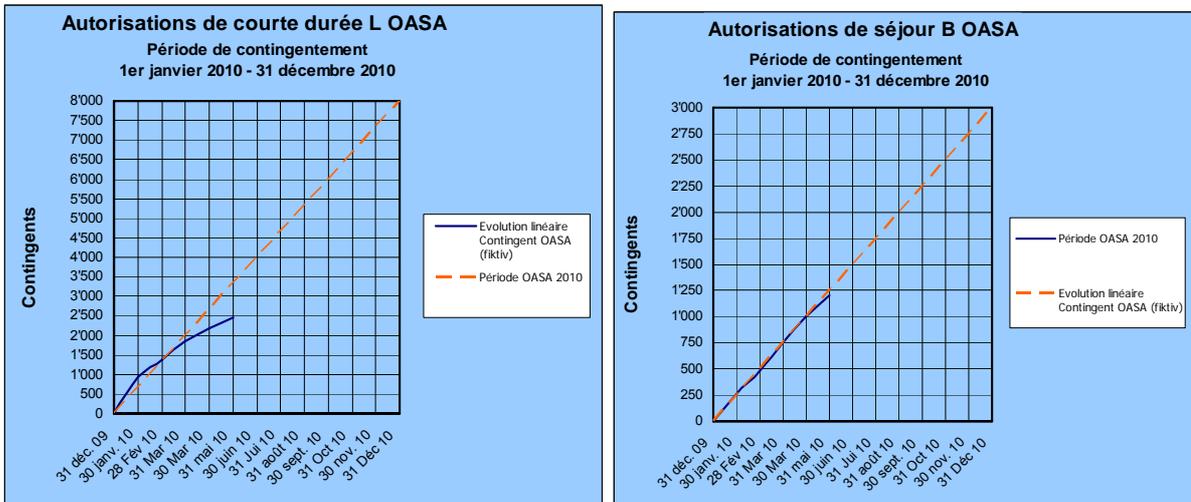
¹⁴ Les travailleurs détachés en Suisse par une entreprise ou une société ayant son siège dans un Etat membre de l'UE/AELE n'ont **plus besoin d'autorisation** pour effectuer un séjour de courte durée jusqu'à 90 jours ouvrables. Cependant, ils doivent être annoncés en ligne. Cette procédure est valable s'ils fournissent en Suisse des prestations de services pendant moins de 90 jours ouvrables ou si l'activité lucrative auprès d'un employeur suisse dure moins de trois mois (valable uniquement pour les personnes en provenance de l'UE-17/AELE).

¹⁵ Loi fédérale sur les étrangers

¹⁶ Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative

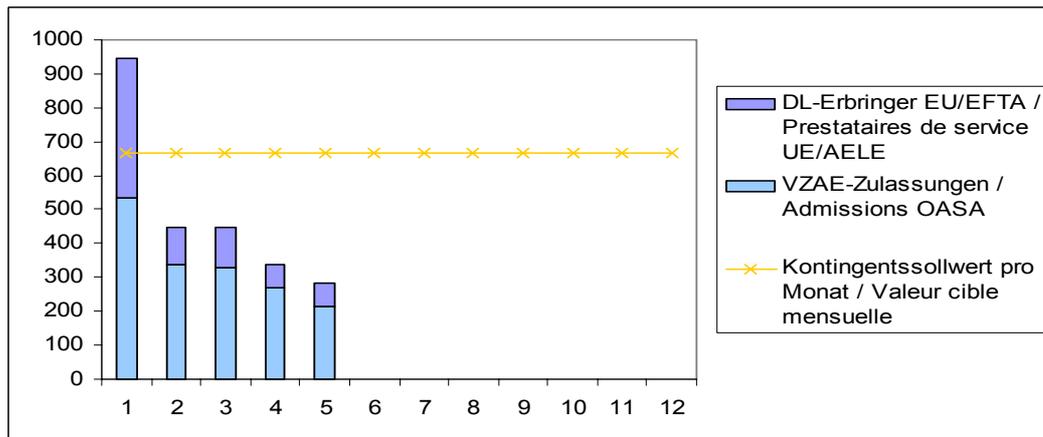
Source : SYMIC (tableau A&E)

4.6.2 Utilisation des contingents – Graphiques

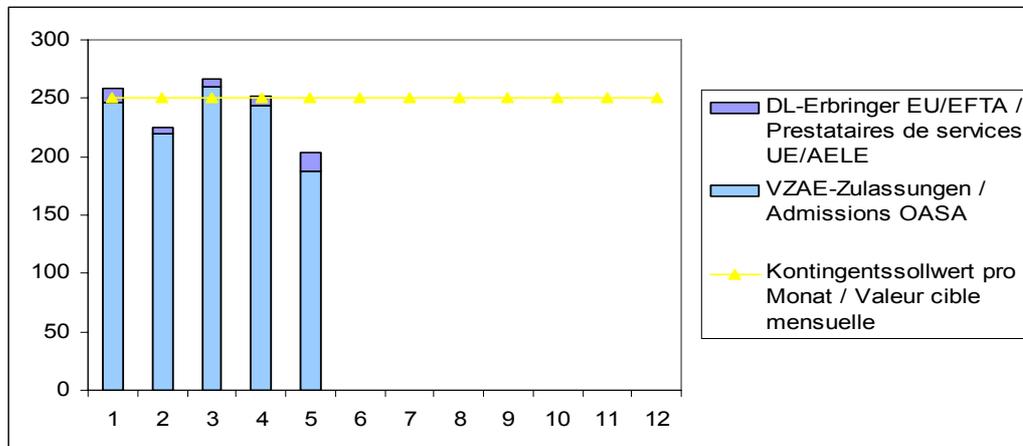


4.6.3 Relation Prestataires de services >90 jours / Autorisations OASA pour ressortissants d'Etats tiers actifs

Autorisations de courte durée L par mois¹⁷



Autorisations de séjour B par mois



Source : SYMIC (graphiques A&E/P&G)

¹⁷ On entend ici par valeur cible le nombre d'autorisations à octroyer en moyenne par mois.

5. Naturalisations

Acquisition de la nationalité suisse

	Mai 2009	Mai 2010	Différence par rapport au même mois de l'année précédente (en %)
Naturalisations	4 484	3 833	- 14.5
ordinaires	3 076	3 122	+ 1.5
facilitées et réintégrations	1 408	711	- 49.5
Principaux Etats de provenance			
Serbie	773	791	+ 2.3
Italie	475	376	- 20.8
Allemagne	504	317	- 37.1
Portugal	260	238	- 8.5
Bosnie-Herzégov.	229	236	+ 3.1

Source : ODM, Service Statistique sur les étrangers